

MAIRIE D'ORTHEZ

EXTRAIT du Registre des délibérations du Conseil municipal

SÉANCE DU 10 MARS 2026

Présents : M. HANON, maire-président, M. GROUSSET, Mme LEMBEZAT, M. DESPLAT, Mme BAYLE-LASSERRE, MM. BOUNINE, SENSEBE, Mme DE MORO, M. LABORDE, Mme LAMAZERE, adjoints, Mme PICHAREAU, M. ARENAS, Mmes FOURQUET, LABORDE, MM. DUPOUY, CARRERE, WILS, VIVES, Mmes BOUBARNE, ROUSSET-GOMEZ, M. COSTEDOAT, Mmes DARSAUT, MARQUEHOSSE, M. RAMALHO, Mmes JANNEL, MUSEL, DOMBLIDES, MM. CONEJERO, BERGES, LABENNE, MELIANDE

Absent mais ayant donné pouvoir : M. ETCHEBERTS (pouvoir à M. LABORDE)

Excusé : M. DELTEIL

Secrétaire de séance : Mme LEMBEZAT

26 – 40 - « 10 JOURS SANS ÉCRAN » - GRATUITE ACCÈS A LA PISCINE MUNICIPALE

Rapport présenté par Madame BOUBARNE, conseillère municipale :

La commune d'Orthez/Sainte-Suzanne a prévu de s'inscrire au défi « 10 jours sans écran » qui aura lieu du 19 au 28 mai 2026.

Des propositions d'activités « alternatives » aux écrans permettront aux familles de « sortir jouer ». Un défi est ainsi proposé aux enfants des écoles publiques orthéziennes.

Dans ce cadre, les enfants scolarisés dans les écoles publiques de la TPS au CM2 y compris les enfants scolarisés en IME à l'école de Départ, qui participent au défi durant cette période pourront accéder gratuitement à la piscine municipale.

Le passe VIP sera présenté au personnel de l'accueil de la piscine et un ticket d'entrée sera délivré aux participants. Celui-ci justifiera la présence des enfants dans le bassin.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve la gratuité de l'accès à la piscine municipale pour les enfants de la TPS au CM2 qui participent à l'opération « 10 jours sans écran » pour la période du 19 au 28 mai 2026.

**Ainsi fait et délibéré à ORTHEZ, le 10 mars 2026
Et tous les membres présents ont signé
Pour copie conforme et certificat d'affiche.**

**Le Maire d'ORTHEZ,
Emmanuel HANON**

Publiée le

